

Motion

Luxembourg, le 10 février 2022
Dépôt : Monsieur Marc Spautz
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

- Reconnaisant qu'un grand nombre d'entreprises luxembourgeoises continue à souffrir des répercussions financières de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé connexes,
- Rappelant les nombreuses aides financières mises en œuvre par le Gouvernement pour aider les entreprises à se libérer des effets néfastes des restrictions sanitaires,
- Craignant que la pandémie ne se poursuive après le premier semestre de 2022,
- Après consultation régulière des diverses chambres professionnelles, des syndicats et des associations sectorielles sur l'état des entreprises luxembourgeoises pendant la pandémie,

Invite le Gouvernement,

- A suivre avec vigilance l'évolution de la pandémie de Covid-19 et ses répercussions sur les entreprises luxembourgeoises afin de pouvoir aider ces dernières à surmonter de futurs obstacles causés par la pandémie,
- A maintenir, voire à intensifier, le dialogue entre les chambres professionnelles, les associations sectorielles et le Ministère compétent.